

CONSEIL D'ADMINISTRATION
11 novembre 2021

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue tenue le 11 novembre 2021 en Webinaire

Présences : Madame Carole BÉDARD
Monsieur Louis BOURGET
Madame Sylvette GILBERT
Monsieur Daniel MARCOTTE
Monsieur David MCLAREN
Monsieur Claude N. MORIN
Madame Julie-Mélissa PICARD
Madame Nathalie QUENNEVILLE
Madame Caroline ROY
Madame Catherine SIROIS
Monsieur Stéphane TERRAULT

Absences : Madame Ghania KHEFIF
Monsieur Daniel LAMPRON
Madame Madeleine PAQUIN
Madame Katia QUINCHON

Monsieur Claude N. Morin préside l'assemblée et madame Nathalie Bernier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

Le quorum est constaté. Les membres sont d'accord à procéder par visioconférence. L'assemblée a été convoquée dans les délais prescrits par le règlement de régie interne et débute à 9 h 03.

Le président souhaite la bienvenue à M. Louis Bourget, nouvel administrateur.

CA-2021-13-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Daniel Marcotte, l'ordre du jour suivant est adopté :

Ouverture de la séance

- CA-2021-13-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- CA-2021-13-02 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 31 août 2021
- CA-2021-13-03 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 septembre 2021
- CA-2021-13-04 Adoption et suivi du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 23 septembre 2021
- CA-2021-13-05 Information du président
 - 5.1 Activités du président
 - 5.2 Officiers du conseil d'administration
 - 5.3 Membres des comités du conseil d'administration

- 5.4 Rapport annuel de gestion 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers (CII)
- CA-2021-13-06 Information de la présidente-directrice générale
 - 6.1 Activités de la présidente-directrice générale
 - 6.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19
 - 6.3 Suivi de la vaccination – COVID-19 et vaccination obligatoire des travailleurs de la santé
 - 6.4 Suivi du plan de contingence en contexte de pénurie de main-d'œuvre importante
 - 6.5 Modification temporaire à l'organigramme de la direction supérieure
 - 6.6 Nominations aux postes d'encadrement supérieur
 - 6.7 Addenda à la politique *Déplacement des usagers*
- CA-2021-13-07 Suivi des comités du conseil d'administration
 - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.1.1 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi
 - 7.1.2 Recommandation du conseil des infirmières et infirmiers (CII)
 - 7.2 Comité de vérification
 - 7.3 Comité de vigilance et de la qualité
 - 7.4 Comité de révision
 - 7.5 Comité des ressources humaines
 - 7.6 Comité des immobilisations
- CA-2021-13-08 Ordre du jour de consentement
 - 8.1 Protocole Intervenir auprès de la clientèle vulnérable au suicide – Programme en déficience physique
 - 8.2 Renouvellement d'une entente de gestion du programme de Supplément au loyer (PSL)
 - 8.3 Protocole Intervention auprès d'une personne vulnérable au suicide – Direction de santé publique
 - 8.4 Politique Gestion du parc d'équipements dédié à la clientèle du soutien à domicile
 - 8.5 Politique relative à la tenue vestimentaire
 - 8.6 Port d'attache du poste de la directrice générale adjointe
 - 8.7 Signataires pour les affaires bancaires
 - 8.8 Signataires des comptes bancaires
 - 8.9 Signature d'un contrat de plus de 4 M\$
 - 8.10 Cartes de crédit
 - 8.11 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation
 - 8.12 Suivi de l'équilibre budgétaire – Rapport trimestriel 617
 - 8.13 Demande de servitude – Maison des aînés de Rouyn-Noranda
 - 8.14 Demande de servitude – Maison des aînés de Val-d'Or
 - 8.15 Nomination des chefs de départements : anesthésiologie, pédiatrie, obstétrique/gynécologie et pharmacie
 - 8.16 Nominations au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
 - 8.17 Démissions de médecins
 - 8.18 Statuts de résidents en médecine
 - 8.19 Statuts de pharmaciens
 - 8.20 Statuts et privilèges de médecins spécialistes
 - 8.21 Statuts et privilèges de médecins de famille
 - 8.22 Demande de permis du centre de procréation assistée (CPA)

PÉRIODE DE QUESTIONS

CA-2021-13-09	Tableau de bord du conseil d'administration
CA-2021-13-10	Situation financière
CA-2021-13-11	État de situation des ressources humaines
CA-2021-13-12	Suivi des projets d'infrastructure
CA-2021-13-13	Campagne de vaccination contre la grippe
CA-2021-13-14	Affaires diverses

Lieu et date de la prochaine assemblée

Levée de la séance

Période de questions pour les médias

Huis clos

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-13-02 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 AOÛT 2021

RÉSOLUTION

CA-2021-80 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 31 août 2021

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 31 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-13-03 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION

CA-2021-81 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 15 septembre 2021

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 15 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-13-04 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2021

RÉSOLUTION

CA-2021-82 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 23 septembre 2021

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue du 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-13-05 INFORMATION DU PRÉSIDENT

5.1 Activités du président

Le président félicite tous les maires et conseillers de l'Abitibi-Témiscamingue élus le 7 novembre dernier et leur souhaite le meilleur des succès.

Dépôt des activités du président pour la période du 15 septembre au 5 novembre 2021. Celui-ci souligne la rencontre avec le ministre Dubé, le 15 octobre dernier à Malartic, qui s'est déroulée de façon constructive et en mode recherche de solutions.

5.2 Officiers du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2021-83 Nomination des officiers du conseil d'administration

Attendu la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. O-7.2) qui prévoit que les membres d'un conseil d'administration doivent élire tous les deux ans un vice-président parmi les membres indépendants;

Attendu le Règlement de régie interne du conseil d'administration;

Attendu que les modalités prévues à la procédure d'élection ont été respectées;

Attendu que les membres indépendants sont :

- M. Claude N. Morin
- Mme Madeleine Paquin
- M. Daniel Marcotte
- Mme Catherine Sirois
- M. Daniel Lampron
- M. David McLaren
- M. Louis Bourget

Attendu que la présidente-directrice générale est nommée d'office secrétaire du conseil.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

De nommer les personnes suivantes à la vice-présidence et au secrétariat du conseil d'administration pour une durée de deux ans :

- vice-présidence : M. David McLaren
- secrétariat : Mme Caroline Roy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Membres des comités du conseil d'administration

RÉSOLUTION

CA-2021-84 Nomination des membres des comités du conseil d'administration

Attendu le règlement de régie interne du conseil d'administration;

Attendu les règlements de régie interne des différents comités du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De nommer les personnes suivantes :

PORTRAIT DES COMITÉS			
Comité	Membre	Mandat	Composition
Comité de gouvernance et d'éthique	Louis Bourget (ind.) Daniel Marcotte (ind.) David McLaren (ind.) Claude N. Morin (ind.) Julie-Mélissa Picard Caroline Roy	1 an, renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de membres indépendants - PDG
Comité de vérification	Daniel Lampron (ind.) Daniel Marcotte (ind.) David McLaren (ind.) Claude N. Morin (ind.) Madeleine Paquin (ind.) Caroline Roy, personne-ressource Nancy Morin, personne-ressource	1 an, renouvelable	- Minimum de 5 membres, dont une majorité de membres indépendants, et doit être présidé par un membre indépendant. - Au moins 1 des membres doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. - Les membres ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession.
Comité de vigilance et de la qualité	Carole Bédard Catherine Sirois 1 poste vacant Caroline Roy Julie Lahaie	1 an, renouvelable	- 3 personnes choisies par et parmi les administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou

PORTRAIT DES COMITÉS			
Comité	Membre	Mandat	Composition
			n'exercent pas leur profession dans l'un des centres exploités par l'établissement, dont l'une d'elles a été désignée par le comité des usagers - PDG - Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
Comité des ressources humaines	Sylvette Gilbert Katia Quinchon (ind.) Catherine Sirois (ind.) Caroline Roy Claude N. Morin Sylvie Latulippe, personne-ressource	1 an, renouvelable	- 3 administrateurs qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans une des installations - PDG - Président du CA
Comité des immobilisations	Louis Bourget (ind.) Madeleine Paquin (ind.) Caroline Roy Stéphane Lachapelle	1 an, renouvelable	- Minimum de 2 membres, dont 1 membre indépendant - PDG ou son représentant - Directeur des services techniques et logistique
Comité de révision	Daniel Lampron (ind.) Catherine Sirois (présidente substitut nommée le 21-04-2021)	3 ans, renouvelable	- Président nommé parmi les membres du CA qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Rapport annuel de gestion 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport annuel de gestion 2020-2021 du conseil des infirmières et infirmiers.

CA-2021-13-06 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

6.1 Activités de la présidente-directrice générale

Suivi des activités de la présidente-directrice générale pour la période du 18 septembre au 5 novembre 2021.

Les rencontres se poursuivent avec les différents partenaires, autant en contexte de pandémie que de l'enjeu de main-d'œuvre que vit l'établissement : communautés autochtones, députés du territoire, partenaires des MRC, comité régional pour la pandémie, etc.

6.2 État de situation – Pandémie de la COVID-19

La situation est stable depuis quelques semaines en région grâce au respect des différentes mesures, ce qui n'est pas le cas actuellement pour certaines communautés des Terres-Cries-de-la-Baie-James (région 18) et du territoire du Nunavik (région 17) où il y a plusieurs éclosions et transmissions. En date du 10 novembre, la région comptait six cas actifs et aucune hospitalisation. Par contre, un deuxième décès est survenu en lien avec la COVID, soit une personne qui était rétablie, mais qui avait une situation de santé préexistante.

6.3 Suivi de la vaccination – COVID-19 et vaccination obligatoire des travailleurs de la santé

La vaccination pour la 3^e dose est débutée pour certaines clientèles vulnérables. Pour la population éligible (12 ans et plus), le taux de vaccination est de 90,7 % pour la 1^{re} dose et de 87,1 % pour la 2^e dose.

Nous sommes en attente de l'homologation du vaccin pour les 5-11 ans. Les liens sont faits avec les centres de services scolaires et nous sommes prêts à nous déployer dès que nous en avons l'autorisation. L'objectif est de terminer la 1^{re} dose d'ici les fêtes.

Une 3^e dose de rappel pour certains groupes d'âge de la population est à venir. Celle-ci a déjà été administrée en CHSLD et sera complétée d'ici le 13 novembre pour les résidences de personnes âgées. La prise de rendez-vous pour les personnes âgées de 70 ans et plus se fera en fonction d'un calendrier bien précis. Un intervalle de six mois est requis entre la 2^e et la 3^e dose.

On se prépare donc à se déployer dans des sites de vaccination de masse jusqu'au printemps prochain. L'information sera diffusée à la population.

Pour ce qui est des employés du CISSS, le taux de vaccination est de 96 %, que les employés soient disponibles ou non au travail, et près de 100 % pour les membres médecins. En date d'aujourd'hui, 235 employés sont non adéquatement vaccinés et le nombre anticipé au 15 novembre est de 179 employés. Pour les travailleurs de la santé non vaccinés, le dépistage est obligatoire à raison de trois fois par semaine.

6.4 Suivi du plan de contingence en contexte de pénurie de main-d'œuvre importante

Pour l'ensemble des mesures du plan de contingence, tout est actualisé sauf la fermeture de l'unité de réadaptation à Val-d'Or. Nous devons nous assurer que tout est en place avant de procéder à la fermeture afin d'assurer l'accès à la réadaptation pour tous les territoires. Le déploiement de deux pôles régionaux pour la réadaptation, soit à Amos et Macamic, avait déjà été annoncé. Tout est en train de se planifier. Nous pourrions confirmer dans les prochaines semaines de quelle façon et à quel moment sera réalisée la fermeture de l'unité de réadaptation à Val-d'Or.

Malgré l'application du plan de contingence et le fait que nous avons besoin de 150 infirmières en moins, il y a toujours un manque de 150 infirmières. La pénurie touche également d'autres titres d'emploi tels que les professionnels en réadaptation, le personnel de soutien, le personnel administratif, ce qui occasionne des impacts qui peuvent engendrer un délai supplémentaire dans l'accès à certains services.

Pour ce qui est de Senneterre, nous devrions être en mesure de communiquer au plus tard demain les résultats de l'analyse par rapport à un projet d'horaire visant la réouverture des services 24 h/24.

Pour Abitibi-Ouest, nous travaillons en étroite collaboration et de façon constructive et positive avec plusieurs acteurs du milieu dans une démarche de volonté de trouver des solutions, ensemble, pour une meilleure attraction et rétention de la main-d'œuvre, augmenter la formation directement sur le territoire pour tout titre d'emploi lié à la santé ainsi que pour d'autres enjeux tels que l'accès au logement ou à une garderie.

En résumé, il faut continuer et intensifier les actions, avec l'aide de tous les acteurs de la région, pour être en mesure de bénéficier d'une plus grande disponibilité de main-d'oeuvre dans le réseau. Plusieurs actions sont en cours :

- Annonce du ministre pour augmenter l'attraction et la disponibilité des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes;
- Développement de l'autogestion des horaires qui va faciliter la planification des horaires de travail avec et à même les équipes de travail;
- Avec le cégep, augmentation de la formation en région du personnel en soins infirmiers et éventuellement d'autres titres d'emploi en santé et services sociaux;
- Projets en cours pour le recrutement international.

6.5 Modification temporaire à l'organigramme de la direction supérieure

La présidente-directrice générale informe de l'autorisation obtenue du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la création d'un poste temporaire de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) pour une période de trois ans permettant de déployer une équipe pour le déploiement des stratégies d'attraction, de recrutement et de rétention.

RÉSOLUTION

CA-2021-85 Adoption de la modification temporaire à l'organigramme de la direction supérieure

Attendu l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la création d'un poste de directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) sur une base temporaire de trois ans;

Attendu que la dotation de ce nouveau poste sera effectuée en respect de l'application du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux hors-cadres des agences et des établissements publics de santé et de services sociaux (RLRQ, c. S-4.2, r. 5.2).

Sur PROPOSITION de David McLaren, appuyée par Carole Bédard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la modification temporaire à l'organigramme de la direction supérieure par l'ajout d'un poste de directeur adjoint à la DRHCAJ sur une base temporaire de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Nominations aux postes d'encadrement supérieur

La présidente-directrice générale présente cinq propositions de nomination qui permettront de consolider l'équipe de cadres supérieurs. Faisant suite,

RÉSOLUTIONS

CA-2021-86 Nomination de la directrice des ressources financières et approvisionnement

Attendu que le poste à la Direction des ressources financières et approvisionnement est vacant à la suite du départ de Mme Marie-Lyne Blier, le 29 octobre 2021;

Attendu le processus d'appel de candidatures et de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu la recommandation du comité de sélection ayant complété le processus de sélection en date du 7 octobre 2021;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Nathalie Quenneville, appuyée par Catherine Sirois

IL EST RÉSOLU

De nommer Mme Nancy Morin à titre de directrice des ressources financières et approvisionnement à compter du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-87 Nomination du directeur adjoint à la santé physique et de première ligne – Réseau local de services de la Vallée-de-l'Or

Attendu le poste vacant à la Direction adjointe à la santé physique et de première ligne – Réseau local de services de la Vallée-de-l'Or;

Attendu l'affichage de poste réalisé et terminé le 27 septembre 2021;

Attendu le processus d'appel de candidatures et de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De nommer M. Marcel Rehel à titre de directeur adjoint à la santé physique et de première ligne – Réseau local de services de la Vallée-de-l'Or du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, à compter du 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-88 Nomination du directeur adjoint à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Attendu la création du poste de directeur adjoint, enjeux main-d'œuvre, à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ);

Attendu le processus d'appel de candidatures réalisé et terminé le 13 octobre 2021;

Attendu le processus de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

De nommer M. Mathieu Fortier à titre de directeur adjoint à la DRHCAJ du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-89 Nomination de la directrice adjointe à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique

Attendu la modification apportée à la structure d'encadrement supérieure;

Attendu la création de trois postes de directeurs adjoints à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique;

Attendu le processus d'appel de candidatures et de sélection mené par le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu la recommandation du comité de sélection ayant complété le processus de sélection en date du 6 octobre 2021;

Attendu l'article 173 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

De nommer Dre Marie-Pier Nolet à titre de directrice adjointe à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2021-90 Nomination du directeur intérimaire à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique

Attendu la modification apportée à la structure d'encadrement supérieure adoptée le 18 mars 2021 (CA-2021-21);

Attendu la vacance du poste de directeur à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique malgré la réalisation de trois séquences d'affichage poste depuis mars 2021;

Attendu l'intérêt du Dr François Aumond à assumer de façon intérimaire, à temps partiel et majoritairement à distance, la fonction de directeur des services professionnels qui est également associée à la fonction de directeur à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique (DSPEUPC);

Attendu la recommandation positive du président du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et de la directrice adjointe médicale à la DSPEUPC;

Attendu le respect de la circulaire ministérielle 2012-026 et de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1);

Attendu les articles 173 et 202 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) concernant la nomination des cadres supérieurs et spécifiquement du directeur des services professionnels;

Attendu l'article 8.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (RLRQ, c. S-4.2, r. 5.1) qui précise que pour occuper un poste de directeur des services professionnels, un cadre doit être médecin.

Sur PROPOSITION de Carole Bédard, appuyée par Daniel Marcotte

IL EST RÉSOLU

De nommer Dr François Aumond à titre de directeur intérimaire à la Direction des services professionnels, de l'enseignement universitaire et de la pertinence clinique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue à compter du 11 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Addenda à la politique *Déplacement des usagers*

La présidente-directrice générale présente un addenda à la politique *Déplacement des usagers* du réseau de la santé et des services sociaux devant se déplacer d'un point de service rural vers un point de service CLSC du même réseau local de services, pour recevoir des soins de santé non disponibles pendant les mesures planifiées de réorganisation des services. Ainsi, l'établissement remboursera 0,20 \$ du kilomètre pour l'usage d'une automobile moins une franchise de 30 kilomètres en aller-retour.

RÉSOLUTION

CA-2021-91 Adoption de l'addenda à la politique *Déplacement des usagers*

Attendu que l'addenda à la politique *Déplacement des usagers* se veut une mesure d'atténuation temporaire à des mesures planifiées de réorganisation de services dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

Attendu que l'addenda doit être approuvé par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Catherine Sirois, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

D'adopter l'addenda à la politique *Déplacement des usagers*, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1 Comité de gouvernance et d'éthique

M. Marcotte informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 28 octobre dernier :

- Rencontre avec Mme Sirois du comité de vigilance et de la qualité qui est venu faire part des travaux et du changement de garde. Cela a permis de constater la lourdeur de la tâche de ce comité.
- Présentation des postes d'encadrement supérieur qui ont fait l'objet d'une dotation aujourd'hui.
- Évaluation de la séance du conseil d'administration du 23 septembre : constatation d'une séance mouvementée et de commentaires en clavardage inappropriés, mais dans l'ensemble les membres étaient satisfaits. Bonne animation de la part de M. McLaren.
- Membres des comités du conseil d'administration : M. Morin a été mandaté pour faire le tour des membres et vérifier leur intérêt.
- Analyse d'un avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant la chirurgie de la cataracte au réseau local de services d'Amos.
- Analyse d'une recommandation du conseil des infirmières et infirmiers.
- Plan de contingence en grande pénurie de main-d'œuvre.
- Vaccination des travailleurs de la santé et de la COVID.

7.1.1 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

RÉSOLUTION

CA-2021-92 Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi

Attendu l'avis reçu du comité consultatif de la MRC d'Abitibi;

Attendu que cet avis a été acheminé au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse et recommandation;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par David McLaren

IL EST RÉSOLU

De prendre acte publiquement de l'avis du comité consultatif et d'en faire la recommandation suivante :

Avis du comité consultatif de la MRC d'Abitibi concernant la chirurgie de la cataracte au réseau local de services d'Amos :

- Le conseil d'administration ne peut y donner suite puisque ceci relève davantage des processus de gestion du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.1.2 Recommandation du conseil des infirmières et infirmiers (CII)

RÉSOLUTION

CA-2021-93 Recommandation du conseil des infirmières et infirmiers

Attendu la recommandation reçue du conseil des infirmières et infirmiers;

Attendu que cette recommandation a été acheminée au comité de gouvernance et d'éthique pour analyse;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Stéphane Terrault

IL EST RÉSOLU

De prendre acte publiquement de la recommandation du conseil des infirmières et infirmiers concernant la démarche d'efficacité régionale et de l'accueillir positivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Comité de vérification

Point reporté étant donné l'absence de la présidente du comité.

7.3 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Sirois informe des sujets suivants qui ont été traités lors de la rencontre du 4 novembre 2021 :

- Présentation des plaintes et des différents suivis : augmentation des plaintes depuis l'été, sujets variés et plaintes non récurrentes.
- Présentation du Rapport annuel 2020-2021 du comité de gestion des risques : la majorité des événements est liée aux chutes et aux erreurs de médicaments.
- Présentation des données sur les mesures de contention et isolement en jeunesse : hausse de l'utilisation de la mesure d'isolement, mais diminution du nombre de fugues. Tendance provinciale d'une hausse de problèmes de santé mentale chez les jeunes. Des alternatives sont utilisées avec succès pour diminuer l'utilisation des mesures d'isolement. Des mesures d'empêchement à la fugue ont eu pour résultat une diminution du nombre de fugues.
- Rapport trimestriel des mises sous garde préventives : plusieurs ont été demandées par les médecins et impliquent de garder des usagers avec un haut taux d'alcoolémie.
- Qualité : suivi de la visite ministérielle au CHSLD de Rouyn-Noranda pour laquelle nous sommes en attente du rapport officiel.
- Rapports en cours auprès du Protecteur du citoyen.
- Agrément : des suivis sont en cours d'analyse et semblent satisfaisants. L'établissement est en préparation pour une visite en mai prochain.
- Plan de contingence.
- Pandémie.
- Rencontre avec le comité de gouvernance et d'éthique à la suite de laquelle une réflexion a débuté sur la quantité des sujets traités en rencontre.

7.4 Comité de révision

Mme Sirois informe qu'en date du 20 octobre 2021, il y avait six dossiers actifs et six dossiers non assignés. La prochaine rencontre du comité est prévue le 23 novembre prochain. Un enjeu est rencontré du fait qu'il y a seulement un médecin examinateur.

7.5 Comité des ressources humaines

Mme Sylvette Gilbert informe des sujets suivants qui ont été traités à la rencontre du 1^{er} novembre 2021 :

- Utilisation de la MOI : Règle pour l'octroi de quarts de travail défavorables à la MOI (quarts de travail de soir, de nuit et de fin de semaine) et privilégier nos travailleurs pour des quarts de travail plus intéressants. Avec la réorganisation des services, il y a moins de MOI infirmière par rapport à l'an dernier (85 versus 125 l'an passé). La pénurie de main-d'œuvre est tout aussi présente pour les préposés aux bénéficiaires et infirmières auxiliaires pour lesquels on doit aller en MOI. Il y a aussi d'autres types de

professions, tels que les psychologues et les travailleurs sociaux, pour lesquels la MOI est parfois utilisée.

- Impact de la pandémie sur les ressources humaines : Le personnel non vacciné doit subir un dépistage 3 fois par semaine afin d'assurer la sécurité de la population. Un nombre de 179 travailleurs non adéquatement vaccinés est anticipé au 15 novembre. Le comité a également regardé les types de profession touchés par le personnel non adéquatement vacciné.
- Trois grands mandats des équipes en ressources humaines : soutenir les équipes dans l'instauration du plan de contingence, s'ajuster à l'ensemble des circulaires du MSSS et signer la dernière convention collective.

7.6 Comité des immobilisations

Point reporté étant donné l'absence d'un représentant.

CA-2021-13-08

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

8.1 Protocole *Intervenir auprès de la clientèle vulnérable au suicide – Programme en déficience physique*

RÉSOLUTION

CA-2021-94 **Adoption du protocole *Intervenir auprès de la clientèle vulnérable au suicide – Programme en déficience physique***

Attendu que la problématique du suicide chez les personnes vivant avec une déficience physique est bien présente;

Attendu qu'une attention particulière face à la vulnérabilité au suicide se doit d'être portée lors d'interventions auprès des usagers desservis au programme en déficience physique;

Attendu que le protocole expose les mécanismes à mettre en place afin d'intervenir efficacement auprès de la clientèle.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter le protocole *Intervenir auprès de la clientèle vulnérable au suicide - Programme en déficience physique*, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Renouvellement d'une entente de gestion du programme de Supplément au loyer (PSL)

RÉSOLUTION

CA-2021-95 **Approbation du renouvellement de l'entente de gestion du programme de Supplément au loyer**

Attendu que le programme de Supplément au loyer répond à un besoin de la clientèle présentant une déficience physique, plus spécifiquement une déficience à la mobilité;

Attendu que le centre de réadaptation en déficience physique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue gère des ententes avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) depuis plus de 30 ans;

Attendu que la SHQ demande une résolution du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour le renouvellement de l'entente 727 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2024.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'approuver le renouvellement de l'entente de gestion 727 pour le programme de Supplément au loyer pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Protocole *Intervention auprès d'une personne vulnérable au suicide* – Direction de santé publique

RÉSOLUTION

CA-2021-96 **Adoption du protocole *Intervention auprès d'une personne vulnérable au suicide* – Direction de santé publique**

Attendu que la clientèle desservie par les services de santé publique est susceptible de présenter des risques de passage à l'acte suicidaire;

Attendu que les intervenants de la Direction de santé publique (DSPu) doivent être en mesure d'effectuer le repérage et les interventions adéquates;

Attendu que ce protocole expose les mécanismes à mettre en place afin d'intervenir efficacement auprès de la clientèle.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter le protocole *Intervenir auprès de la clientèle vulnérable au suicide* de la DSPu, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Politique *Gestion du parc d'équipements dédié à la clientèle du soutien à domicile*

RÉSOLUTION

CA-2021-97 **Adoption de la politique *Gestion du parc d'équipements dédié à la clientèle du soutien à domicile***

Attendu qu'il est requis pour l'organisation de favoriser le maintien à domicile des usagers conformément aux orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) *Chez soi : le premier choix*;

Attendu l'importance de préciser le fonctionnement adéquat permettant la plus grande accessibilité possible pour les usagers;

Attendu que la politique respecte le cadre de référence *Les services de soutien à domicile* (DPSAPA 160 005-08), de la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la politique *Gestion du parc d'équipements dédié à la clientèle du soutien à domicile*, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Politique relative à la tenue vestimentaire

RÉSOLUTION

CA-2021-98 Adoption de la *Politique relative à la tenue vestimentaire*

Attendu que la tenue vestimentaire doit refléter le professionnalisme et le respect à l'endroit des usagers ainsi qu'auprès des collègues de travail;

Attendu que les représentants des différentes directions ont été consultés dans la rédaction de la politique;

Attendu que le comité de direction de l'établissement a approuvé la politique lors de sa rencontre du 13 septembre 2021;

Attendu que la politique doit être approuvée par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter la *Politique relative à la tenue vestimentaire*, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Port d'attache du poste de la directrice générale adjointe

RÉSOLUTION

CA-2021-99 Modification du port d'attache de la directrice générale adjointe

Attendu le contrat de travail de la directrice générale adjointe qui détermine son port d'attache à Ville-Marie;

Attendu que la directrice générale adjointe a son domicile à Kipawa, soit à une distance de près de 100 km de son port d'attache;

Attendu qu'une vérification a été faite auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux pour la modification du port d'attache de la directrice générale adjointe;

Attendu que le contrat de travail de la directrice générale adjointe doit être modifié par une résolution du conseil d'administration.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

De modifier le port d'attache dans le contrat de travail de la directrice générale adjointe pour Témiscaming-Kipawa.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Signataires pour les affaires bancaires

RÉSOLUTION

CA-2021-100 **Mise à jour des signataires autorisés pour les affaires bancaires**

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit mettre à jour les personnes autorisées pour les affaires bancaires auprès des institutions financières suivantes : Caisse Desjardins, Banque Nationale et Banque Canadienne Impériale de Commerce, ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue :

- Émettre, accepter, endosser, recevoir le paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Demander l'ouverture de tout compte utile pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour l'émission et la gestion de cartes de crédit pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Signer tout document ou convention pour la gestion de terminaux de paiement pour la bonne marche des opérations du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que les instituts bancaires exigent une résolution du conseil d'administration de l'établissement pour reconnaître un signataire;

- **Attendu que** le nom de madame Marie-Lyne Blier doit être retiré de la liste des personnes autorisées pour les comptes bancaires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le nom de monsieur Philippe Rivet-Gagné doit être ajouté, à titre de président-directeur général adjoint pour les comptes bancaires;

Attendu que madame Caroline Roy, présidente-directrice générale, et madame Nancy Morin, directrice intérimaire aux ressources financières et approvisionnement, doivent demeurer signataires autorisées pour les affaires bancaires pour les comptes bancaires.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

De mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue toutes les transactions auprès des institutions financières, soit monsieur Philippe Rivet-Gagné, madame Caroline Roy et madame Nancy Morin, pour les comptes suivants :

Comptes bancaires du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Caisses Desjardins	
Épargne avec opération	30045
Épargne avec opération	40153
Épargne avec opération	40160
Épargne avec opération	40180

Caisses Desjardins	
Épargne avec opération	41135
Épargne avec opération	41140
Épargne avec opération	41145
Épargne avec opération	41410
Épargne avec opération	41415
Épargne avec opération	41420
Épargne avec opération	41905
Épargne avec opération	80065
Épargne avec opération	80068
Épargne avec opération	800177
Épargne avec opération	102400
Épargne avec opération	102401
Épargne avec opération	446851
Avantage entreprise	446851
Épargne avec opération	446852
Épargne avec opération	446853
Épargne avec opération	25190
Épargne avec opération	25192
Épargne avec opération	27975
Avantage entreprise	27975
Épargne avec opération	28025

Banque Nationale	
Compte commercial	672329

Banque canadienne impériale de commerce	
Opération entreprise	20-04313
Opération entreprise	24-02211
Opération entreprise	24-02416

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Signataires des comptes bancaires

RÉSOLUTION

CA-2021-101 Mise à jour des signataires de comptes bancaires

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit nommer des signataires pour ses différents comptes bancaires;

Attendu que les institutions bancaires exigent une résolution du conseil d'administration de l'établissement pour reconnaître un signataire;

Attendu que cette responsabilité amène un très haut niveau d'imputabilité;

Attendu que ce rôle est en lien direct avec la gestion financière de l'organisation.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU :

- Pour le numéro de compte 102532 de la Caisse Desjardins, **d'ajouter** Mme Nathalie Cousineau et **de retirer** M. Gérald Breton;
- Pour le numéro de compte 00-514-00 de la Banque Nationale, **d'ajouter** Mmes Valérie Brown et Valérie Descôteaux-Vallée et **de retirer** Mme Guylaine Dallaire et M. Gérald Breton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Signature d'un contrat de plus de 4 M\$

RÉSOLUTION

CA-2021-102 **Autorisation de signature de contrat avec Transport A. Nadeau inc.**

Attendu que Transport A. Nadeau Inc. a présenté une soumission conforme pour le transport médical adapté des usagers sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que le montant total prévu du contrat de cinq ans est de 5 289 452,50 \$;

Attendu que le conseil d'administration peut autoriser toute dépense;

Attendu que la présidente-directrice générale peut autoriser toute dépense de moins de 4 M\$.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale à signer le contrat pour le transport médical adapté des usagers sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue avec Transport A. Nadeau inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Cartes de crédit

RÉSOLUTION

CA-2021-103 **Autorisation de cartes de crédit**

Attendu que les besoins en cartes de crédit pour le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue ont été évalués à huit cartes pour ses réservations de billets d'avion et autres achats marginaux;

Attendu le départ d'une personne détentrice d'une carte de crédit du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que l'institution émettrice des cartes de crédit exige que celles-ci soient au nom de l'organisme ainsi qu'à une personne désignée.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser les huit cartes de crédit au nom du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue et des titulaires conjoints suivants :

- Mme Caroline Roy;
- Mme Hélène Larose;
- Mme Nancy Morin;
- Mme Marie-Pier Roy;
- Mme Brigitte Gagnon;
- M. Sébastien Grégoire-Lévesque;
- Mme Katia Châteauvert;
- Mme Dominique Doré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

RÉSOLUTION

CA-2021-104 Autorisation de demande d'autorisation d'emprunt du fonds d'exploitation

Attendu que les autorisations d'emprunt en cours au montant de 95 M\$ pour le fonctionnement du fonds d'exploitation et au montant de 15 M\$ pour les coûts additionnels reliés à la pandémie sont venues à échéance le 4 novembre 2021;

Attendu que le déficit cumulé de l'établissement du fonds d'exploitation en date du 31 mars 2021 était de 73 852 397 \$;

Attendu que le déficit d'exploitation prévisionnel pour l'exercice 2021-2022 devrait être de 29 670 988 \$ selon le rapport financier trimestriel AS-617 de la période 6 se terminant le 11 septembre 2021;

Attendu que le bilan de l'établissement comprenait des comptes à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de près de 32,5 M\$ en date du 11 septembre 2021, dont 15,5 M\$ sont pour les coûts additionnels de la pandémie, et que les dates d'encaissement de ces comptes à recevoir sont difficilement prévisibles;

Attendu que les coûts additionnels reliés à la pandémie ont été d'un peu plus de 37 M\$ au cours des 6 premières périodes financières de 2021-2022 terminées le 11 septembre 2021;

Attendu que le besoin en marge de crédit pour les coûts additionnels de la pandémie devrait avoir une tendance à la baisse étant donné le bon déroulement de la campagne de vaccination;

Attendu qu'en extrapolant le montant du déficit anticipé de 2021-2022 en date du 31 mars 2022, le déficit cumulé de l'établissement devrait alors s'établir à près de 103 M\$.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale, madame Caroline Roy, à demander au MSSS une autorisation d'emprunt de 105 M\$ pour le fonctionnement régulier du fonds d'exploitation et une autre de 20 M\$ pour les coûts additionnels de la pandémie, pour la période allant jusqu'au 31 mars 2022, ainsi que **de signer** les documents requis auprès du ministre des Finances du Québec pour ces emprunts autorisés par le MSSS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Suivi de l'équilibre budgétaire – Rapport trimestriel 617

RÉSOLUTION

CA-2021-105 Adoption du rapport financier trimestriel à la période 6 de l'année financière 2021-2022

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue doit produire le rapport financier trimestriel à la période 6 de l'année financière 2021-2022 et que ce rapport doit être adopté par le conseil d'administration;

Attendu la recommandation du comité de vérification du 2 novembre 2021.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'adopter le rapport financier trimestriel à la période 6 de l'année financière 2021-2022 du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, dont copie demeure annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Demande de servitude – Maison des aînés de Rouyn-Noranda

RÉSOLUTION

CA-2021-106 Autorisation des droits de servitude d'Hydro-Québec pour le projet de Maison des aînés de Rouyn-Noranda

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite une maison des aînés et alternative à Rouyn-Noranda;

Attendu qu'Hydro-Québec demande une servitude 66748960 pour leur donner les droits afin d'installer leur infrastructure électrique;

Attendu qu'afin d'obtenir le branchement du réseau électrique à notre bâtiment, la servitude d'Hydro-Québec doit être signée.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale à signer les documents en lien avec les droits de servitude 66748960 d'Hydro-Québec pour le projet de maison des aînés et alternative à Rouyn-Noranda.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Demande de servitude – Maison des aînés de Val-d'Or

RÉSOLUTION

CA-2021-107 Autorisation des droits de servitude d'Énergir pour le projet de Maison des aînés de Val-d'Or

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite une maison des aînés et alternative à Val-d'Or;

Attendu qu'Énergir demande une servitude pour leur donner les droits afin d'installer leur infrastructure d'alimentation de gaz naturel;

Attendu qu'afin d'obtenir le branchement du réseau de gaz naturel à notre bâtiment, la servitude d'Énergir doit être signée.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'autoriser la présidente-directrice générale à signer les documents en lien avec les droits de servitude d'Énergir pour la maison des aînés de Val-d'Or.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Nominations des chefs de départements : anesthésiologie, pédiatrie, obstétrique/gynécologie et pharmacie

RÉSOLUTION

CA-2021-108 Nomination des chefs de départements en anesthésiologie, pédiatrie, obstétrique/gynécologie et pharmacie

Attendu que le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE, c S-5. r.5) présente au chapitre VI les modalités attendues au plan d'organisation clinique;

Attendu que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a accepté dans son entièreté le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue en date du 20 novembre 2015;

Attendu que le Plan d'organisation clinique – volet départements spécialisés et volet médecine de famille a été adopté au conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue le 8 décembre 2015 (CA-2015-18);

Attendu que le processus de mise en candidature a été respecté et qu'un comité de sélection a utilisé un processus de sélection pour le poste de chef de département de pharmacie;

Attendu que le département de pharmacie a recommandé la nomination du chef de département pour un mandat initial de deux ans lors d'une rencontre le 16 septembre 2021;

Attendu que le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a recommandé les candidatures visées le 29 septembre 2021 (no 21-64);

Attendu que les chefs de départements sont nommés pour une période de quatre ans;

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination des personnes suivantes à titre de chefs de départements :

- Département d'anesthésiologie : Dr Houssine Souissi;
- Département de pédiatrie : Dr Godefroy A. Cardinal;
- Département d'obstétrique/gynécologie : Dre Nathalie East;
- Département de pharmacie : monsieur Stéphane Gingras, pharmacien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Nomination au comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2021-109 Nomination des membres du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S-4.2) qui prévoit à l'article 216 qu'un conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins;

Attendu le Règlement de régie interne du CMDP du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue adopté par le conseil d'administration le 6 octobre 2016 (CA-2016-82);

Attendu que l'ensemble des modalités prévues à la procédure d'élection des membres du comité exécutif du CMDP a été respecté dans son entièreté;

Attendu que tous les postes disponibles au sein du comité exécutif du CMDP ont été pourvus sans concurrent;

Attendu que l'exécutif du CMDP du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue recommande les nominations des médecins (résolution no 21-66);

Attendu que les membres du comité exécutif du CMDP sont nommés pour une période de deux ou quatre ans en alternance et que le processus de renouvellement des membres sera en conformité avec le Règlement de régie interne du CMDP;

Attendu que les nominations doivent être approuvées par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'approuver les nominations des membres du comité exécutif du CMDP suivants :

- Président : Dr Alain Moukheiber;
- Vice-présidents : Dre Catherine St-Jean à titre de première vice-présidente (comité), Dr Guillaume Chevalier-Soudeyngs à titre de second vice-président (département);
- Trésorière : Madame Suzie Alain, pharmacienne;
- Secrétaire : Dre Kimi Valet;
- Conseillers : Dre Nathalie East, Dr Aiman Ghali Ghattas, Dre Marie-Pier Nolet, Dr Houssine Souissi, Dr Jean-Simon Roch-Matte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17 Démissions de médecins

RÉSOLUTION

CA-2021-110 Acceptation de la démission de médecins

Attendu la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) qui stipule qu'un médecin peut cesser d'exercer sa profession dans un établissement par choix ou à la suite du non-renouvellement de sa nomination;

Attendu le processus d'harmonisation régionale associé aux renouvellements des titres et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue apportant certaines modifications au processus;

Attendu la récente Loi modifiant l'organisation de la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, c. 0-7.2), qui a provoqué une réflexion personnelle du médecin relié à son offre de service;

Attendu l'article 255 de la LSSSS qui stipule que le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par le centre.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter la démission des médecins suivants :

Médecins			
RLS	Spécialité	Nom, prénom (numéro de pratique)	Date d'effet de la démission - retraite
Amos	Médecine de famille	Toueg, Jennifer (1-16112)	1 ^{er} octobre 2021
VD	Néphrologie	Desjardins, Marie-Hélène (1-00347)	7 octobre 2021
Amos	Médecine de famille	Demers, Josiane (1-08094)	15 octobre 2021
VD	Pédiatrie	El Koussa, Lamis (1-07342)	30 novembre 2021
VM	Anesthésiologie	Landry, Michel (1-83123)	1 ^{er} décembre 2021
RN	Médecine de famille	Martin, Joël (1-20209)	3 janvier 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.18 Statuts de résidents en médecine

RÉSOLUTION

CA-2021-111 Attribution de statut aux résidents en médecine

Attendu l'article 244 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 88 et 93 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 29 septembre 2021 (no 21-63).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter l'attribution du statut de résident aux personnes suivantes :

Site	Numéro de pratique	Nom, prénom	Date de début	Date de fin
AM	5-23856	Houle-Mercier, Michael	01/07/2021	30/06/2023
AM	5-23070	Leduc, Marie-France	01/07/2016	10/01/2021 Prolongation : 30 juin 2021
AM	5-25011	Shahvary, Nazanin	13/01/2020	16/01/2022 Prolongation : 5 juin 2022
AM	5-29181	St-Pierre-Alain, Roxanne	01/07/2021	30/06/2023
LS	5-25620	Chouinard, Isabelle	26/08/2019	2/08/2021 Prolongation : 10 avril 2022
LS	5-25163	Payeur-Lafond, Jérôme	09/03/2020	21/11/2021 Prolongation : 19 décembre 2021
LS	5-29480	Rajab, Zahra	02/08/2021	30/07/2023
LS	5-27538	Trudel, Mei Juan	01/07/2021	30/06/2023
RN	5-28550	Poggi, Luciana	07/06/2021	07/06/2023
RN	5-25135	Reed, Christine	18/01/2021	18/01/2023
RN	5-29453	Salem, Amina	07/06/2021	07/06/2023
RN	5-29423	Bentaleb, Hayat	07/06/2021	07/06/2023
VO	5-29335	Bien-Aimé, Milsa	01/07/2021	30/06/2023
VO	5-29336	Boubaker, Asma	01/07/2021	30/06/2023
VO	5-29336	Fortin, Olivier	01/07/2021	30/06/2023
VO	5-26921	Mengnjo, Leinjo	01/07/2019	20/06/2021 Prolongation : 13 février 2022
VO	5-26920	Voyard, Stéphanie	01/07/2019	30/06/2021 Prolongation : 26 septembre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.19 Statuts de pharmaciens

RÉSOLUTION

CA-2021-112 Nominations de pharmaciens

Attendu les articles 214 et 215 de la Loi sur les services de santé et services sociaux (RLRQ, c. S-4.2);

Attendu les articles 86, 87 et 96 du Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (RLRQ, c. S-5, r. 5);

Attendu la recommandation de l'exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du 27 octobre 2021 (résolution no 21-69).

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter la nomination des pharmaciens suivants :

Pharmacien	
4-212547 Monsieur Bigue, Paul	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-211804 Madame Blanchette, Kim	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-040159 Madame Champagne, Audrey	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 avril 2021
4-041005 Monsieur D'Anjou, Alexandre	Statut de membre actif en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Hôpital Val-d'Or à partir du 1er février 2021
4-041026 Monsieur De Ladurantaye, Maxime	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-041124 Madame Desbiens-Léger, Léa	Statut de membre actif en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Amos, à partir du 8 février 2021
4-202201 Madame Giner, Véronique	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-040555 Madame Gosselin, Ann-Frédéric	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Hôpital La Sarre à partir du 13 avril 2021
4-041092 Madame Koubaa, Rima	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-041025 Madame Lachapelle, Mélanie	Statut de membre actif en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Amos, à partir du 18 janvier 2021
4-212761 Monsieur Lamarre, Guillaume	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021
4-040996 Monsieur Larochelle, Antoine	Statut de membre actif en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site principal Amos, à partir du 11 janvier 2021
4-097160 Monsieur Leclair, Christian	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 11 mars 2021
4-202200 Monsieur Viens, Christian	Statut de membre associé en pharmacie au CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue à partir du 5 mars 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.20 Statuts et privilèges de médecins spécialistes

RÉSOLUTION

CA-2021-113 Octroi des privilèges médecin spécialiste

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom»] les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.« Texte »;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;

- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes :

1-00825 Docteure Benbrahim Bouras, Yasmine Sarah	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de La Sarre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en dermatologie incluant clinique externe. Période du : 30 août 2021 au 31 mars 2023 inclusivement
1-01819 Docteur Boulfani, Abdallah	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de pédiatrie. Privilèges : en pédiatrie incluant l'hospitalisation et la clinique externe. Période du : 1 septembre 2021 au 31 mars 2023 inclusivement
1-00719 Docteur Garreau, Josepha	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : La Sarre, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Témiscamingue. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en oncologie médicale . Période du : 12 avril 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00579 Docteur Hrubesch Roy, Anja	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital d'Amos et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département d'anesthésiologie. Privilèges : en anesthésiologie incluant bloc opératoire et clinique antidouleur. Période du : 20 décembre 2020 au 10 novembre 2022 inclusivement

1-00720 Docteure Martel, Clothilde	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en médecine interne incluant hospitalisation, clinique externe et soins intensifs. Période du : 11 mars 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00865 Docteure Robert, Julie	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine spécialisée. Privilèges : en médecine interne incluant hospitalisation, clinique externe et ECG d'effort. Période du : 15 juin 2021 au 31 mars 2023 inclusivement
1-08467 Docteur Trottier, Mikaël	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département d'imagerie médicale. Privilèges : en médecine nucléaire . Période du : 1 mars 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.21 Statuts et privilèges de médecins de famille

RÉSOLUTION

CA-2021-114 Octroi des privilèges médecin de famille

Attendu que la Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 25 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;

Attendu que la Loi modifie notamment l'article 242 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);

Attendu que le nouvel article 61 de la LMRSSS introduit par l'article 12 de la Loi prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;

Attendu que cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;

Attendu que l'article 242 de la LSSSS, tel que modifié par l'article 37 de la Loi, prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;

Attendu que cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an à trois ans;

Attendu que le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du docteur «Prénom» «Nom»;

Attendu qu'à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» ont été déterminées;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a invité le docteur «Prénom» «Nom» à faire valoir ses observations sur ces obligations;

Attendu que le président-directeur général de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations du docteur «Prénom» «Nom» sur ces obligations;

Attendu que le docteur «Prénom» «Nom» s'engage à respecter ces obligations;

Attendu que l'établissement doit fournir au docteur «Prénom» «Nom» les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'octroyer ou de renouveler ou modifier les privilèges octroyés au docteur «Prénom» «Nom» le [date] sont valides pour l'ensemble des installations de l'établissement ainsi que :

a.« Texte »;

b.prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;

c.les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation du chef de département ou de service ;
- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;

- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

Autres :

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

D'accepter les nominations suivantes :

1-00723 Docteur Kanku, Joseph Tshinyama	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence, hospitalisation et prise en charge en CLSC. Période du : 12 avril 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00585 Docteur Kavanagh- Jean, Sarah	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et CLSC de Malartic et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation et prise en charge en CLSC. Période du : 1 ^{er} février 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement La formation ACLS est à déposer au dossier professionnel
1-20764 Docteure Lemieux, Claudy	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille Incluant l'hospitalisation et obstétrique. Période du : 31 août 2020 au 31 mars 2022 inclusivement
1-01654 Docteur Makinga, Polycarpe N'Djugumu	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation. Période du : 2 août 2021 au 31 mars 2023 inclusivement
1-00817 Docteur Mbuyi Kabasele, Faustin	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CLSC de Senneterre et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant l'urgence, l'hospitalisation, soins de longue durée et prise en charge en CLSC. Période du : 17 mai 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement

1-00665 Docteure Mimpongo- Moolman, Bijoux Enzanga	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : CLSC et CHSLD de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant soins longue durée, soins domicile et prise en charge en CLSC. Période du : 15 février 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-19605 Docteur Pelland, Vincent	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Rouyn-Noranda et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant hospitalisation. Période du : 6 septembre 2021 au 31 mars 2023 inclusivement
1-00593 Docteur Soulinac, Fabrice	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital et CLSC de Témiscamingue Pavillon Ste-Famille et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence, hospitalisation et prise en charge en CLSC. Période du : 21 décembre 2020 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-20935 Docteure Tessier, Sarah- Maude	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant obstétrique. Période du : 11 janvier 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement
1-00652 Docteure Vien-Nolet, Alexandra	prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : Hôpital de Val-d'Or et une pratique complémentaire dans la ou les installations suivantes : aucun. Statut : membre actif au département de médecine familiale et d'urgence. Privilèges : en médecine de famille incluant urgence et obstétrique. Période du : 8 février 2021 au 10 novembre 2022 inclusivement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.22 Demande de permis du centre de procréation assistée (CPA)

RÉSOLUTION

CA-2021-115 **Acceptation de la demande de permis du centre de procréation assistée**

Attendu que la Loi sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée (RLRQ, chapitre A-5-01) et le Règlement sur les activités cliniques en matière de procréation assistée (A-5-01, r.1) présentent les modalités à respecter à l'égard des activités de procréation assistée;

Attendu que les consultations ont été réalisées au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;

Attendu que la demande de permis du centre de procréation assistée du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue respecte l'ensemble des modalités exigées par la réglementation;

Attendu que la demande de permis sera valide pour une période de trois ans et devra être soumise à nouveau à une demande de renouvellement, et ce, tous les trois ans;

Attendu que la demande de permis doit avoir été approuvée par le conseil d'administration avant d'entrer en vigueur.

Sur PROPOSITION de Daniel Marcotte, appuyée par Julie-Mélissa Picard

IL EST RÉSOLU

D'accepter la demande de permis du centre de procréation assistée du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pour les installations suivantes :

- Hôpital de Rouyn-Noranda;
- Hôpital et CRD de Val-D'Or;
- Centre de soins de courte durée La Sarre;
- Hôpital d'Amos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président rappelle la procédure pour la période de questions.

Aucune question.

CA-2021-13-09 TABLEAU DE BORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Annie Carrier présente le suivi des indicateurs du tableau de bord de gestion du conseil d'administration.

M. André Tessier mentionne qu'un gros travail a été réalisé dans les dernières années pour se réajuster par rapport aux heures de service en soutien à domicile parce que la cible n'était pas atteinte en raison de saisie incomplète de données. Nous sommes maintenant en bonne progression, malgré la contingence sur le plan du maintien à domicile. Nous visons 80 % d'atteinte de la cible, mais actuellement c'est davantage entre 60 et 80 %, selon les secteurs. Des mesures compensatoires sont mises en place, soit l'optimisation des services soutien à domicile qui nous permettent de maintenir la cadence et les services achetés via les entreprises d'économie sociale, mais cela demeure précaire.

Concernant les listes d'attente en imagerie par résonance magnétique (IRM), avec l'enjeu de la MOI et de la disponibilité des technologues en IRM à la fois pour Amos et La Sarre, nous sommes actuellement en réduction pour offrir les services. Par conséquent, les délais d'accès à la IRM ont augmenté. Nous continuons de maintenir l'appareil à La Sarre tant qu'il sera fonctionnel.

CA-2021-13-10 SITUATION FINANCIÈRE

Mme Nancy Morin informe des résultats financiers à la période 6, qui se terminait le 11 septembre 2021, et qui ont été présentés au comité de vérification du 2 novembre dernier :

- Déficit accumulé de 15,5 M\$, mais en excluant les coûts additionnels pour la MOI, le déficit est autour de 6,4 M\$;
- Pour les heures travaillées, économie budgétaire de 34 000 heures;
- Pour la MOI, dépassement budgétaire de 155 000 heures;
- Pour les avantages sociaux, dépassement budgétaire de 13 000 heures;
- Pour la masse salariale, économie budgétaire de 7 M\$ (économie de 19 000 \$ par rapport à l'an dernier);
- Pour les coûts COVID, 37 M\$ de dépenses; les prévisions d'ici le 31 décembre 2021 sont de 63 M\$.

CA-2021-13-11 ÉTAT DE SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES

Mme Sylvie Latulippe informe du suivi des mesures du plan Dubé. Ainsi, nous avons réembauché une première infirmière auxiliaire à temps complet ainsi que deux autres

personnes qui se sont jointes à notre personnel, soit une infirmière à temps partiel qui était auparavant une MOI qui travaillait au sein de notre établissement et une infirmière auxiliaire également à temps partiel. De plus, 16 infirmières, 15 infirmières auxiliaires et 3 inhalothérapeutes ont augmenté leur disponibilité à temps complet. Une autre mesure qui a été un succès, c'est l'augmentation de disponibilités les fins de semaine. Pour la catégorie 1, c'est 159 quarts de travail supplémentaires pour les infirmières, 109 quarts pour les infirmières auxiliaires et 0 quart pour les inhalothérapeutes. Nous continuons de faire des appels aux personnes retraitées.

Concernant la vaccination et le dépistage, l'organisation dénombre 235 travailleurs qui ne sont pas adéquatement vaccinés et ce nombre est estimé à 179 au 15 novembre. Le tout se décline de la façon suivante :

- Catégorie 1 : 44 personnes non adéquatement vaccinées, 15 sont soumis au dépistage parce qu'ils sont en contact direct avec la clientèle ainsi que 12 MOI;
- Catégorie 2 : 95 personnes non adéquatement vaccinées, 27 sont soumis au dépistage ainsi que 9 MOI;
- Catégorie 3 : 49 personnes non adéquatement vaccinées et 3 sont soumis au dépistage;
- Catégorie 4 : 51 personnes non adéquatement vaccinées et 13 sont soumis au dépistage.

Les travailleurs non vaccinés qui ne se présentent pas au dépistage doivent être retirés sans rémunération. Le nombre fluctue; à ce jour, cela représente 6 employés et 2 MOI qui ont été retirés du travail.

CA-2021-13-12 SUIVI DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE

M. Stéphane Lachapelle fait le suivi de l'état d'avancement des projets d'infrastructure de l'établissement dont plusieurs projets arrivent à terme :

- CSA de Rouyn-Noranda : Déménagement prévu avant le congé des fêtes.
- PFT de Ville-Marie : Le déménagement est débuté. Pour le lot 3, nous sommes en attente d'une réponse du MSSS pour finaliser les réaménagements de l'urgence et l'accueil.
- MDA Macamic : L'appel d'offres pour les professionnels a été autorisé. On espère pouvoir débiter les plans en janvier 2022. Coût estimé à 107 M\$ et un budget autorisé à 90 M\$ est prévu.
- Radio-oncologie Rouyn-Noranda: La réception provisoire est faite, il reste quelques corrections mineures à réaliser. Déménagement prévu au retour des fêtes.
- PFT urgence soins intensifs Amos : Les options sont presque arrêtées. L'analyse immobilière et les coûts devraient être connus en janvier.
- Salle blanche Amos : Plan et devis en cours. En attente d'une dérogation de la Régie du bâtiment pour l'ajout d'un étage sur le toit pour l'apprentis mécanique.
- MDA Rouyn-Noranda : Travaux commencés. Léger retard, mais on espère pouvoir compléter les fondations avant l'arrivée de l'hiver.
- MDA Val-d'Or : Léger retard dû au manque d'ouvriers. Fondations presque terminées.
- MDA Palmarolle : En attente de l'acceptation du MSSS pour les plans et devis. Achat du terrain presque complété.
- GMF-U VO : Début des travaux sous peu pour préparer le terrain en vue de commencer la construction dès le dégel.
- Cuisine centralisée de Rouyn-Noranda : Les travaux pour la cuisine temporaire au CHSLD sont à 90 % complétés. L'appel d'offres pour les travaux à la cuisine de l'Hôpital de Rouyn-Noranda se fera d'ici décembre. Il est rappelé que c'est la cuisine centralisée qui assurera la production pour la MDA de Rouyn-Noranda, par conséquent il faut arrimer les deux projets.

Le président mentionne la hâte des membres du conseil à faire les visites des lieux et constater les belles réalisations. Il félicite l'équipe des services techniques et logistique.

La présidente-directrice générale ajoute que la région est privilégiée d'avoir plusieurs projets en accélération et qu'on sent vraiment la volonté du MSSS comme de la Société québécoise d'infrastructure à faire avancer ces projets.

CA-2021-13-13 CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

La directrice de santé publique, Dre Lyse Landry, informe de la campagne de vaccination contre la grippe qui est débutée. Il s'agit d'une campagne différente des autres années puisqu'elle s'adresse à la clientèle de malades chroniques de 6 mois à 74 ans, aux personnes âgées de 75 ans et plus, aux résidents des CHSLD, RI et RPA, aux femmes enceintes de 2^e et 3^e trimestre, aux personnes vivant sous le même toit ou les aidants naturels des clientèles ciblées, aux travailleurs de la santé et enfin aux personnes en bonne santé âgées de 6 à 23 mois et de 60 à 74 ans. Les personnes âgées entre 23 mois et 60 ans en bonne santé peuvent se faire vacciner, mais devront payer et aller en pharmacie.

Considérant la pénurie de main-d'œuvre, les mêmes ressources humaines, matérielles et logistiques que la COVID seront utilisées. Également, les listes de personnes immunosupprimées et malades chroniques qui avaient été dressées pour la COVID ont pu être utilisées pour rejoindre les gens ainsi que leur entourage. C'est donc plus de 11 000 rendez-vous qui ont déjà été pris. Nous avons également profité de la 3^e dose COVID donnée en CHSLD, RI et RPA pour donner en même temps le vaccin Influenza; ainsi c'est 2 200 personnes qui sont déjà vaccinées. Plusieurs pharmacies communautaires offrent la vaccination contre la grippe. La population peut prendre rendez-vous via Clic Santé ou par téléphone. Contrairement aux années passées, les GMF n'offrent plus la vaccination contre la grippe en raison de la pénurie d'infirmières.

CA-2021-13-14 AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée aura lieu le 16 décembre 2021 en Webinaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur PROPOSITION de Louis Bourget, appuyée par Nathalie Quenneville

IL EST RÉSOLU

De lever la séance à 11 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Caroline Roy,
secrétaire

Claude N. Morin,
président

Adopté le 16 décembre 2021